

E.R. : 18/08/2018

Parcoursup : des primes à la mobilité

Si vous n'avez pas d'affectation dans votre académie, pour poursuivre vos études dans le supérieur, vous pouvez bénéficier - sous certaines conditions - d'une subvention de 200 à 1 000 euros.

Une aide à la mobilité géographique pouvant aller de 200 à 1 000 euros. Frédérique Vidal, la ministre de l'enseignement supérieur, a confirmé jeudi que certains étudiants recalés de leur académie par Parcoursup pourront bénéficier d'une subvention de l'État pour s'installer dans une autre région.

« Nous avons débloqué des financements qui vont leur permettre d'être aidés s'ils doivent s'éloigner de la ville dans laquelle ils habitent [...] s'ils doivent bouger, évidemment des aides sont prévues et, là encore, les recteurs disposent à la fois de financement et les CROUS sont présents aussi pour les accompagner », a déclaré la ministre de l'Enseignement supérieur sur LCI.

Quel montant ?

L'État a budgété 7 millions d'euros pour le dispositif. Les étudiants pourront toucher entre 200 et 1 000 euros, en fonction de leur situation financière. La somme sera versée en une fois, à la rentrée universitaire. « Il s'agit un peu d'une prime à l'installation », résume-t-on au ministère de l'Enseignement supérieur. Il ne s'agit pas d'une

aide reductible pour permettre de payer un loyer chaque mois.

Qui est concerné ?

Les aides à la mobilité ne concernent pas tous les étudiants. Seuls peuvent en bénéficier les bacheliers qui ont reçu du recteur une proposition d'inscription loin de chez eux. En résumé, il faut d'abord avoir été éconduit dans la phase un de Parcoursup, puis dans la seconde et avoir saisi la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur. Les aides ne sont versées qu'aux étudiants accompagnés par les commissions. Environ 15 000 étudiants sont potentiellement concernés, selon le ministère de l'Enseignement supérieur.

Quelle modalité de versement ?

Les bénéficiaires seront contactés par le Crous qui leur indiquera les modalités à suivre pour recevoir l'argent, explique-t-on au ministère. Il les accompagnera pour remplir leur dossier, qui sera présenté à une commission pour examen.

L'aide à la mobilité est cumulable avec d'autres aides sociales versées aux étudiants. Une manière sans doute pour le gouvernement de convaincre les étudiants indécis qui n'ont toujours pas validé un choix définitif sur Parcoursup et retardent les propositions d'affectations aux étudiants en attente.



Encore 15 906 candidats « actifs » sont toujours à la recherche d'une affectation dans le supérieur, selon le ministère. Photo Julio PELAEZ

Combien toujours en attente ?

Selon les chiffres du ministère, hier, 64 318 jeunes initialement inscrits sur Parcoursup étaient toujours sans affectation. D'après la classification officielle (qui fait débat), 15 906 souhaitent s'inscrire dans l'Enseignement supérieur via Parcoursup et 48 392 sont inactifs sur la plateforme. Parcoursup a introduit ce distinguo entre les candidats depuis le 23 juillet.

Les « inactifs », précise Jérôme Teillard, chef du projet Parcoursup au ministère de l'Enseignement supé-

rieur, sont ceux qui n'ont pas répondu aux sollicitations les invitant à s'inscrire en phase complémentaire (faire dix nouveaux voeux pour des places encore disponibles) ou à avoir recours à un accompagnement personnalisé en saisissant la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CEAS).

Par ailleurs, 588 016 étudiants ont accepté une proposition, dont 484 729 avec un « oui définitif » et 103 287 avec un « oui mais avec d'autres voeux en attente ».